

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 JUIN 2021

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT, Christian BERAUD, Marianne DURANTON, Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR, Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAudeau, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER (à partir de 19h50), Gilles FRAYSSE (à partir de 20h20), Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Philippe LE FOL, Michel COLLET, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Brahim OUAREM, Danièle GARCIA, Mohammed ZAOUÏ, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Clément MARGUERITTE, Steevy GUSTAVE (jusqu'à 21h20), Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Virginie BUISSON, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU, Annie LECLERC, Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Roger PERRET, Bernard SPROTTI, Véronique DABADIE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés avant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Thierry ROUYER (pouvoir Mme DELMOTTE jusqu'à 19h50), Gilles FRAYSSE (pouvoir M. BRAIVE jusqu'à 20h20), Michelle BOUCHON (pouvoir Mme SEBBAG), Olivier LEONHARDT (pouvoir M. PETITTA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir Mme PERDEREAU), Aline FLORETTE (pouvoir M. MEARY), Axel DOUAILLY (pouvoir M. DUMAS), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON), Isabelle OUDARD (pouvoir Mme RIGALT), Charlène BADINA (pouvoir M. LAMOUR), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK à partir de 21h20).

Excusé :

Monsieur Yassin LAMAOUÏ.

La séance est ouverte à 19h10

Monsieur le Président propose de modifier ainsi l'ordre du jour :

- la délibération relative à la désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au SIREDOM, est complétée afin de modifier également la représentation de Cheptainville,
- une délibération supplémentaire (point n°33bis) est proposée afin de modifier la désignation des représentants au SIARC au titre de la commune de Cheptainville.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2021

2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2021/002

Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021, avec l'association BGE-PARIF pour la mise à disposition de manière ponctuelle d'un bureau au sein de la Cité du Développement Economique (*A titre gracieux / Durée : 1 an*)

2021/005

Contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny au cours du 1^{er} semestre 2021 (*Montant global n'excédant pas 250 000,00 €*)

2021/006

Conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors 2020-2021 du Théâtre Brétigny au cours du 1^{er} semestre 2021 (*Montant global n'excédant pas 40 000,00 € et pour un montant de recette de 40 000,00 € maximum*)

2021/018

Contrats relatifs à la programmation du Centre d'art contemporain de Brétigny-sur-Orge au cours de l'année 2021 (*Montant global n'excédant pas 35 000,00 €*)

2021/020

Convention de partenariat pour le projet artistique 2021 du Centre d'art contemporain de Brétigny avec l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (*Montant des recettes n'excédant pas 6 000,00 €*)

2021/021

Contrats relatifs à la programmation d'enseignement artistique de la saison 2021 avec l'association les Concerts de Poche et les communes associées sur le territoire de Cœur d'Essonne (*Montant n'excédant pas 20 000,00 €*)

2021/031

Cession de véhicule Peugeot Bipper immatriculé BM 097 LQ à la société CMS 91 (*Montant : 500,00 € TTC*)

2021/032

Cession de véhicule Volkswagen Caddy immatriculé EB 776 TF à la société CMS 91 (*Montant : 1 000,00 € TTC*)

2021/035

Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement pour la période 2020/2025 de la prestation de service, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, dans le cadre des modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique (PSU), du Bonus mixité sociale, du Bonus « inclusion handicap » et du Bonus territoire « Convention Territoire Globale » pour les Crèches Familiales « Au Royaume des Bambins » d'Arpajon, « Les Oursons » de Breuillet, « Les P'tits Loups » d'Egly, les Haltes-garderies « A Petits Pas » d'Arpajon, « Les Lucioles », « La Farandole » de Marolles et les Multi accueil de Cheptainville, d'Ollainville et « Les Petits Mousses » d'Egly

2021/039

Contrat de prestation avec l'association Suprabénigne, pour l'évènement radiophonique du 6 mars 2021, dans le cadre de l'exposition Bestiario de Lengüitas de l'artiste Mercedes Azpilicueta et de la commissaire d'exposition Virgini Bobin (*Montant n'excédant pas 350,00 €*)

2021/041

Convention d'occupation temporaire, avec la commune de Morsang-sur-Orge, d'une partie des locaux de l'Orangerie située dans le Parc du Séminaire pour le projet d'ouverture d'une nouvelle maison de l'environnement (*Montant de la redevance annuelle de 30 180€ / Durée : 3 ans, renouvelable tacitement 1 an, dans une limite totale de 11 ans*)

2021/042

Accord pour l'attribution du marché relatifs aux travaux de mise en œuvre des continuités écologiques biodiversité sur la base 217, entre la SPL Air 217 et l'entreprise PINSON PAYSAGE (*Montant de 1 149 526,28 € HT / Durée : 24 mois*)

2021/043

Contrat de résidence avec la compagnie LO'CO, pour la période du 2 au 4 mars 2021, dans le cadre de la programmation de la saison 2020-2021 du Théâtre de Brétigny (*A titre gracieux*)

2021/050

Bail dérogatoire avec l'association DRONES PARIS REGION, pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 1 106,33€ HT-HC par trimestre / Durée : 12 mois non renouvelable tacitement*)

2021/051

Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire avec la société Climatic Systems pour le lot n°5 de l'Hôtel d'entreprises au Techniparc, afin de proroger sa durée de 24 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022

2021/055

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition d'une solution logicielle de sourcing, avec la société SILEX FRANCE (*Montant annuel compris entre 5 000,00€ HT seuil minimum et 9 000,00€ HT seuil maximum pour la période initiale et montant annuel compris entre sans minimum et 30 000,00€ HT seuil maximum pour les périodes de reconductions / Durée : 1 an reconductible 3 fois 12 mois*)

2021/056

Contrat de location avec la société Air Products, pour la location d'une bouteille d'oxygène médical à la piscine de Morsang-sur-Orge (Montant de 205,27€ HT pour l'année 2021 au prorata de l'année écoulée / Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction par période d'un an au 1^{er} janvier de chaque année)

2021/057

Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'accompagnement à la réalisation de études complémentaires et des travaux issus du Schéma Directeur d'Assainissement des communes de Marolles-en-Hurepoix, Guibeville, Avrainville et Cheptainville

2021/059

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de carburant type GNC au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules de Cœur d'Essonne Agglomération, avec la société GNVERT (Montant annuel compris entre 0€ HT et 1 000 000,00 € HT maximum / Durée : du 8 juin 2021 au 30 juin 2022 renouvelable 3 fois 1 an par reconduction tacite)

2021/060

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux études hydrauliques et campagnes de mesures sur les réseaux d'assainissement et d'eaux de ruissellement urbains (2lots) :

- Lot n°1 : « Etude hydrauliques » avec la société PROLOG INGENIERIE (Montant annuel compris entre 30 000 € HT minimum et 250 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

- Lot n°2 : « Campagnes de mesures sur les réseaux ou les ouvrages » avec la société SEMERU (Montant annuel compris entre 7 000 € HT minimum et 250 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

2021/062

Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec un agent de l'espace nautique, afin de mettre fin à toute action en justice ayant pour cause ou origine les faits liés à l'agression subie dans le cadre de ses fonctions en contrepartie du versement d'une somme de 1 000€, réglé par l'assureur de Cœur d'Essonne Agglomération

2021/063

Bail de mise à disposition de la parcelle 5 et une partie du tarmac en bord de piste Allemande de l'ex-base aérienne 217, avec la société TSF BACKLOT 217, pour un tournage du 8 mars au 30 juillet 2021 (Montant : 36 750 € HT)

2021/064

Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021, avec le Département de l'Essonne, relative à la mise en œuvre d'actions par l'Espace Info Energie dans le cadre du programme SARE et du plan départemental du logement de de l'Habitat (Montant : 73 928,00 € de subvention départementale)

2021/065

Avenant n°1 au marché relatif à la création d'une aire de lavage au centre technique communautaire à Saint-Michel-Sur-Orge – Lot n°7 : Electricité, avec la société ALTELEC, afin d'intégrer des prestations supplémentaires, portant le montant du contrat de 31 634,70€ à 33 232,70€ soit une plus-value de 5% du marché initial

2021/069

Avenant n°1 au marché relatif à la construction d'un multi-accueil à Saint-Germain-lès-Arpajon - Lot n°6 : Cloisonnement/ Faux Plafond, avec la société SOGEFI, afin de prendre en compte le transfert du marché de la société IDS à la société SOGEFI ordonné par le jugement du tribunal de commerce de Melun en date du 16 mars 2021 (Sans incidence financière)

2021/070

Avenant n°4 au marché relatif à la construction d'un multi-accueil et d'un relais assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon pour le Lot n°1 : « Gros œuvre – Carrelage Faïence – Charpente bois », avec la société SKY WALL, afin d'ajouter les prestations supplémentaires de remplacement des tampons béton à garnir ainsi que quatre plots béton sur la terrasse, portant le montant du marché de 975 000,00 € HT à 1 085 362,78 € HT, soit une plus-value de 11,32% du marché initial

2021/071

Avenant n°1 au marché subséquent de travaux pour la viabilisation parcellaire pour le développement de la zone Nord BA217 au Plessis-Pâté – Phase n°5 : Requalification de la voirie existante rue de la Mare aux Joncs, avec l'entreprise COLAS, afin de prendre en compte le transfert du marché de la société COLAS Ile-de-France à la société COLAS France à compter du 31 décembre 2020 (Sans incidence financière)

2021/073

Avenant n°2 à l'accord-cadre relatif à l'entretien et la maintenance aux normes des aires de jeux et équipements sportifs, avec la société RECRE'ACTION, afin d'intégrer les équipements sportifs (3 arches rouges) à entretenir et contrôler sur le site du Parc Bois Badeau à Brétigny-sur-Orge (Sans incidence financière)

2021/074

Avenant n°1 au marché relatif à la création d'une aire de lavage au centre technique communautaire à Saint-Michel-sur-Orge pour le Lot n°8 : « Plomberie », avec la société CHARPENTIER, afin d'intégrer des prestations supplémentaires, portant le montant du contrat de 7 610,10€ à 8 750,00€ soit une plus-value de 14,98% du marché initial

2021/075

Avenant n° 1 au marché relatif à la création d'une aire de lavage au centre technique communautaire à Saint-Michel-sur-Orge pour le Lot n°4 : « Couverture/ Etanchéité » avec la société ETB, afin d'intégrer des prestations supplémentaires, portant le montant du contrat de 40 964,14€ à 43 281,27 € soit une plus-value de 5,7% du marché initial

2021/079

Attribution de l'accord cadre relatif à l'entretien et la réparation des véhicules légers de Cœur d'Essonne Agglomération (6 lots) :

- Lot n°1 : « Entretien et réparations mécaniques et de carrosserie des véhicules légers de marque PEUGEOT » avec la société GRIFFE AUTO (*Montant annuel compris entre 1 000 € HT minimum et 70 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°2 : « Entretien et réparations mécaniques et de carrosserie des véhicules légers de marque CITROËN » avec la société GRIFFE AUTO (*Montant annuel compris entre 1 000 € HT minimum et 30 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°3 : « Entretien et réparations mécaniques et de carrosserie des véhicules légers de marque VOLKSWAGEN » avec la société ATLANTICO (*Montant annuel compris entre 5 000 € HT minimum et 80 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°4 : « Entretien et réparations mécaniques et de carrosserie des véhicules légers de marque TOYOTA » avec la société STA91 (*Montant annuel compris entre 1 000 € HT minimum et 25 000,00 € HT maximum pour la période initiale et pour un montant annuel compris entre 1 000 € HT minimum et 40 000,00 € HT maximum pour chaque reconduction / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°5 : « Entretien et réparations mécaniques et de carrosserie des véhicules légers de marque SEAT » avec la société ATLANTICO (*Montant annuel compris entre 1 000 € HT minimum et 15 000,00 € HT maximum pour la période initiale et pour un montant annuel compris entre 1 000 € HT minimum et 25 000,00 € HT maximum pour chaque reconduction / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

- Lot n°7 : « Entretien et réparations mécaniques et de carrosserie des véhicules légers de marque FIAT » avec la société GRIFFE AUTO (*Montant annuel sans minimum et 20 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2021/082

Exercice du droit de priorité à l'occasion de l'offre de vente de la parcelle cadastrée C102 située sur la voirie « Eurocontrol » au Plessis-Pâté (secteur de l'extension de la Tremblaie sur la Base 217) appartenant à l'Etat (*Montant : 1€*)

2021/088

Demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles d'Île-de-France dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) - concours particuliers vers les bibliothèques de lecture publique - dispositif « acquisition d'un véhicule destiné au transport de documents ou aux actions de médiation » pour la programmation 2021 (*Coût total de l'opération 28 149,09€ HT*)

2021/089

Demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles d'Île-de-France dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) - concours particuliers vers les bibliothèques de lecture publique - dispositifs « Equipement matériel et mobilier » et « numérique, informatique, RFID » pour la programmation 2021 (*Coût total des deux opérations : 8 916,69€ HT et 4 473,99€ HT*)

2021/092

Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de mobiliers pour la médiathèque de Sainte-Geneviève-des-Bois pour le Lot n°4 : « Ludothèque » avec l'entreprise HABA, afin de modifier les dispositions relatives aux modalités de règlement en vue de permettre un règlement partiel des fournitures stockés chez le titulaire (*Sans incidence financière*)

2021/096

Avenant n°1 au bail dérogatoire avec l'association DRONES PARIS REGION, pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, pour la restitution d'un bureau, et la conservation de 2 bureaux (*Révision du loyer : 820,58 € HT-HC par trimestre / Durée : Jusqu'au 31/12/2021 non renouvelable tacitement*)

16 contrats dans le cadre des animations des équipements culturels et de la petite enfance de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération

Contrat de prestation avec Irvin ANNEIX, artiste-vidéaste, pour la réalisation d'une vidéo pour le Théâtre Brétigny et le Centre d'Art Contemporain Brétigny (*Montant : 400,00€*)

Trois contrats de prestation au Centre d'Art Contemporain Brétigny avec l'association MASSAGE PRODUCTION pour l'organisation d'ateliers et de workshops dans le cadre du projet « Elger » du 1^{er} avril au 31 juillet 2021, avec Agnès VIOLEAU pour l'exposition « The Real Show » initialement prévu en 2021 reporté du 16 janvier au 24 avril 2022 et avec Anne-Charlotte MICHAUT dans le cadre de la co-édition de l'ouvrage de « Marie Preston » du 2 mai au 1^{er} juin 2021 (*Montants respectifs : 13 000,00€, 1 000,00€ et 500,00€*)

Contrat d'hébergement du site internet du Centre d'Art Contemporain Brétigny avec la SPRL TENTWELVE (*Montant : 785,00€*)

Avenant au contrat de cession avec Virginie BODIN, pour l'organisation de l'exposition « Bestiario de Lengüitas » prolongée jusqu'au 24 avril 2021 au Centre d'Art Contemporain Brétigny (*Montant : 200,00€*)

Contrat de dépôt avec Fanny LALLART et Romain BEST, de l'œuvre « Table des rabats-joies » pour deux ans à compter du 18 mai 2021 au Centre d'Art Contemporain Brétigny (*A titre gracieux*)

Trois contrats pour la médiathèque de Longpont-sur-Orge, avec l'entreprise ENTREE EN MATIERE pour l'organisation d'ateliers « Dentelle de carton » le 29 mai 2021, avec l'entreprise RECREATION pour l'organisation de quatre ateliers de couture les 20 avril, 10 juillet, 19 octobre et 21 décembre 2021 et avec Imagin'action - Compagnie du Regard pour la cession du droit de représentation du spectacle « Soirée improvisation » le 28 mai 2021 (*Montants respectifs : 70,00€, 300,00€ et 316,50€*)

Deux contrats pour la médiathèque Marguerite Duras à Brétigny-sur-Orge, avec Olivier ENTE pour la location et l'exposition de ses dessins originaux initialement prévue en avril 2021 reporté du 22 septembre au 2 octobre 2021 et avec l'association ADEMUB (Association pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Urbanisation à Brétigny-sur-Orge) pour le prêt de l'exposition « Le dérèglement climatique » du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2021 (*Montants respectifs : 700,00€ et prêt à titre gracieux*)

Trois contrats de location, avec Isabelle SIMLER pour la location de l'exposition « Doux rêveurs » et « L'heure bleue » du 16 mars au 3 avril 2021 à la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge, avec Anik INCERTI pour la location de l'exposition sur Anthony Browne du 18 mai au 8 juin 2021 à la médiathèque Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge et avec le Théâtre du Menteur pour la cession du droit de représentation du spectacle « Boris Vian, la vie de Jazz » le 26 juin 2021 à la médiathèque François Mauriac à Sainte-Geneviève-des-Bois (*Montants respectifs : 440,00€, 750,00€ et 1 055,00€*)

Contrat d'intervention avec l'entreprise MALIYA PHOTO, pour deux séances photo à l'attention des enfants de la structure d'accueil familiale d'Egly entre avril et juillet 2021 (*A titre gracieux*)

Les quarante-deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

3. Approbation du protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique

➤ **APPROUVE** la convention d'initialisation du CRTE.

➤ **PRECISE** que la convention d'initialisation :

- mentionne les financements d'ores et déjà alloués par l'Etat au niveau intercommunal et communal pour la relance en amont du CRTE,

- rappelle les contrats en cours et les programmes déjà engagés à l'échelle intercommunale qu'il conviendra de poursuivre et d'accentuer dans la mise en œuvre du CRTE,

- vise à engager l'élaboration du CRTE qui sera constitué :

▪ d'un diagnostic écologique et stratégique partagé, qui agrègera des éléments de diagnostic dont dispose d'ores et déjà l'agglomération (diagnostic du projet de territoire, du SCoT et autres documents structurants),

▪ de la formalisation des objectifs partagés de politiques publiques qui reprennent les objectifs fixés dans le projet de territoire et le SCoT de Cœur d'Essonne agglomération,

▪ d'un programme d'actions qui sera décliné sous forme de « fiche projet » ou de « fiche thématique » et qui comportera des actions matures susceptibles d'être mises en œuvre à court terme et des actions non matures qui seront déclinées à moyen long terme,

▪ d'une annexe financière,

-organise les instances de gouvernance du CRTE avec la création d'un comité de pilotage regroupant l'Etat, l'Agglomération et les partenaires financeurs, ainsi qu'un comité technique,

-aborde les modalités de concertation et de communication autour de la mise en œuvre du CRTE.

➤ **PRECISE** que le CRTE a vocation à définir une stratégie territoriale dans les champs de la relance et de la transition écologique à l'échelle du périmètre intercommunal, et que les communes et autres collectivités (syndicats etc..) restent décisionnaires des projets qu'elles déposent auprès de l'Etat dans le cadre de l'ensemble des crédits d'intervention (DSIL, DETR, etc.).

4. Création de postes non permanents – Contrat de Projet dans le cadre du « Dispositif Conseiller Numérique France Services »

5. Transformation de postes

6. Approbation des comptes de gestion 2020

➤ Après avoir constaté la concordance entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs de Cœur d'Essonne Agglomération (budget principal et budgets annexes : assainissement, Parcs activités, Espace Jules Verne, Hôtel d'entreprises, Base aérienne et Sésame).

➤ **ADOpte**, en l'absence d'observation et de réserve, les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois (budget principal et budgets annexes : Assainissement, Parcs activités, Espace Jules Verne, Hôtel d'entreprises, Base aérienne et Sésame).

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes.

7. Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget Principal

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2020 de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

section d'investissement

résultat de clôture - 4 502 630,36 €

section de fonctionnement

résultat de clôture + 1 741 809,78 €

8. Budget Principal – Affectation du résultat 2020

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	1 741 809,78 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-4 502 630,36 €
. solde des restes à réaliser	982 930,32 €
<i>Soit un besoin de financement</i>	3 519 700,04 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Affectation au compte 1068 (permettant de couvrir le besoin de financement de l'investissement) : 1 741 809,78 €
- Affectation en report à nouveau en investissement – déficit (compte 001) : 4 502 630,36 €

9. Budget supplémentaire 2021 – Budget Principal

➤ **ADOPTE** le budget supplémentaire 2021 de Cœur d'Essonne Agglomération, équilibré en dépenses et en recettes à :

en fonctionnement:	+ 3 811 548,00 €
en investissement:	+ 4 813 670,36 € en dépenses et 12 508 668,17 € de RAR
	+ 3 830 740,04 € en recettes et 13 491 598,49 € de RAR

10. Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget annexe Base 217

➤ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Base Aérienne » comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	+2 219,22 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	- 664 254,85 €
. solde des restes à réaliser	2 073 311,02 €
. solde 2020 avec RAR	1 409 056,17 €

11. Affectation du résultat 2020 – Budget annexe Base 217

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	+ 2 219,22€
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-664 254,85 €
. solde des restes à réaliser	2 073 311,02 €
<i>Soit un solde excédentaire en section d'investissement (RAR compris)</i>	1 409 056,17 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante au budget 2021 :

Affectation en report à nouveau fonctionnement – (002) :	+ 2219,22 €
Affectation en report à nouveau investissement – déficit (001) :	664 254,85 €

12. Budget Supplémentaire 2021 – Budget annexe Base 217

➤ **ADOPTE** le budget supplémentaire du budget annexe « Base aérienne » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement :	+ 8 116 240,96 €
Section de fonctionnement :	+ 2 219,22 €

13. Acquisition d'une voirie, dite « Eurocontrol », située sur Le Plessis-Pâté et desservant le secteur de l'extension de la Tremblaie (parcelle C102)

➤ **AUTORISE** l'acquisition auprès de la Direction Départementale des Finances publiques de l'Essonne de la parcelle cadastrée au Plessis-Pâté section C n° 102 pour la somme de 1 € (un euro).

14. Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget annexe des Parcs d'Activités

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Parcs d'activités » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture **60 234,07 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture **-519 852,57 €**

15. Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2020 **180 598,34 €**

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2020 **- 33 159,40 €**

16. Application à titre expérimental des dispositifs de déclaration de mise en location et d'autorisation préalable à la mise en location

➤ **APPROUVE** la définition des secteurs concernés figurant en annexe et leur justification au titre du PLH de Cœur d'Essonne Agglomération,

➤ **PROPOSE** d'instaurer le régime de déclaration de mise en location sur l'ensemble du périmètre Action Cœur de Ville de la commune d'Arpajon, et d'instaurer le régime de l'autorisation préalable à la mise en location sur la commune de Villiers-sur-Orge sur les parcelles cadastrées AA 197, AB 56, AE 2, AE 3, AE 9, AE 10, AE 11, AE 18, AE 35, AE 41, AD 12, AD 13, AD 33, AE 36, AE 256, AE 259, AK 103, AK 104, AB 58.

➤ **DECIDE** de déléguer aux deux communes volontaires la charge opérationnelle (réception des dossiers, enregistrement, instruction, contrôle) de ces outils.

➤ **APPROUVE** la mise en application de ces dispositifs par les deux communes concernées à partir du 1^{er} février 2022.

➤ **PRECISE** que cette délibération permet la mise en place des outils sur les communes d'Arpajon et Villiers-sur-Orge mais qu'elle ne préjuge en aucun cas d'une future application élargie à d'autres communes volontaires du territoire.

➤ **PRECISE** qu'en cas de souhaits de modifications par les communes des cibles et/ou des dispositifs retenus, un avenant à la présente délibération pourra être adopté.

17. Convention de partenariat et de remboursement entre Cœur d'Essonne Agglomération et le SYMGHAV

➤ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat et de remboursement à conclure avec le SYMGHAV, pour permettre une gestion adaptée de l'aire de grand passage Aerial située à Brétigny-sur-Orge, dans l'attente d'une révision des statuts du syndicat et le remboursement par la Communauté d'Agglomération au Syndicat des factures réglées à DM services, dans la limite de 72523,20 euros, conformément au devis établi dans le cadre de la consultation.

18. Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget annexe « SESAME »

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « Sésame » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2020 **478 115,80 €**

Section d'investissement :

Sans objet

19. Budget annexe « SESAME » - affectation définitive du résultat

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement 478 115,80
. résultat de clôture €

Section d'investissement -

➤ **DECIDE** d'affecter, de manière définitive, les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :
Affectation en report à nouveau fonctionnement (002) : 478 115,80 €
Affectation en report à nouveau investissement (001) : sans objet

20. Approbation du Compte Administratif 2020 – budget annexe Assainissement

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe Assainissement comme suit :

. Section de Fonctionnement

Résultat de clôture - 980 328,14 €

. Section d'Investissement

Solde d'exécution - 1 077 888,75 €

21. Affectation du résultat 2020 – Budget annexe Assainissement

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture - 980 328,14 €

Section d'investissement

. résultat de clôture 2020 - 1 077 888,75€

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau fonctionnement - déficit (002) : 980 328,14 €

Affectation en report à nouveau investissement – déficit (001) : 1 077 888,75 €

22. Budget supplémentaire 2021 – Budget annexe Assainissement

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe « Assainissement » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement 5 022 789,77 €

et

Section de fonctionnement 6 994 928,02 €

Ne prennent pas part au vote des trois délibérations suivantes : Messieurs BRAIVE, SPROTTI, CORZANI :

23. Rapport annuel du mandataire – Exercice 2019 de la SEMARDEL

➤ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel du mandataire – Exercice 2019 de la SEMARDEL.

➤ **SE PRONONCE** à l'unanimité en faveur du rapport annuel du mandataire – Exercice 2019 de la SEMARDEL.

24. SEMARDEL – approbation du projet de statuts modifiés et mandat au président pour siéger a l'assemblée générale extraordinaire de la Semardel

➤ **APPROUVE** les statuts modifiés de la SEMARDEL.

➤ **DONNE** mandat au Président pour siéger à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMARDEL, assemblée durant laquelle il sera amené à se prononcer favorablement sur l'actualisation des Statuts de la SEMARDEL.

25. SEMARDEL – prise d'acte du plan de développement du groupe

➤ **PREND ACTE** du Plan de Développement de la SEMARDEL, lequel sera annexé au Pacte d'actionnaires.

➤ **SE PRONONCE** à l'unanimité en faveur du plan de développement de la SEMARDEL.

26. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Cœur d'Essonne Agglomération - Procédure d'élaboration et de suivi, et définition des instances associées

- **DECIDE** de valider les étapes d'élaboration et de suivi du PLPDMA et la composition prévisionnelle et le rôle de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.
- **DECIDE** de nommer élu référent de ce dossier le Vice-Président en charge de la Valorisation des Déchets.

27. Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget annexe Espace Jules Verne

- **ADOpte** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture - + 552 636,85 €

Section d'investissement

. résultat de clôture - +72 518,66 €

28. Budget annexe Espace Jules Verne - affectation définitive du résultat

- **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture - + 552 636,85 €

Section d'investissement

. résultat de clôture - +72 518,66 €

- **DECIDE** d'affecter, de manière définitive, les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :
Affectation en report à nouveau fonctionnement (002) : 552 636,85 €
Affectation en report à nouveau investissement (001) : 72 518,66 €

29. Convention avec ENEDIS pour l'occupation d'un terrain sur lequel est installé un poste de transformation électrique

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec ENEDIS fixant les modalités de mise à disposition du terrain sur lequel est installé le poste de transformation électrique.

30. Avenant de prolongation du contrat d'affermage du service public de l'assainissement de la Commune d'Avrainville

- **APPROUVE** l'avenant n°2 prolongeant le contrat d'affermage du service public de l'assainissement de la Commune d'Avrainville jusqu'au 31 décembre 2021.
- **PRECISE** que l'avenant n°2 prolongeant le contrat de délégation de service public a un impact financier de 1,76% par rapport au contrat initial.

31. Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Etampois au Syndicat de l'Orge, au titre de la GEMAPI pour les communes de Boissy le Sec, Chatignonville et Authon-la-Plaine

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes l'Etampois au Syndicat de l'Orge, au titre de la GEMAPI pour les communes de Boissy le Sec, Chatignonville et Authon-la-Plaine.

32. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat de l'Orge - Modificatif de la délibération n°20.044 du 16 juillet 2020

- **MONSIEUR MATHIEU BETRANCOURT, CONSEILLER MUNICIPAL DE BRETIGNY-SUR-ORGE**, remplace **MONSIEUR ADRIEN MARGUERITTE**, en tant que délégué titulaire

Les autres représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat de l'Orge demeurent inchangés

33. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) - Modificatif de la délibération n°21.061 du 08 avril 2021

- **MONSIEUR GIORGIO CERISARA, CONSEILLER MUNICIPAL DE BRETIGNY-SUR-ORGE**, remplace **MONSIEUR ADRIEN MARGUERITTE**, en tant que délégué titulaire et **MONSIEUR GIRARD ALAIN** est désigné en tant que délégué suppléant.

- **MADAME KIM DELMOTTE, MAIRE DE CHEPTAINVILLE**, remplace **MADAME LEA CERVEAU**, en tant que délégué titulaire

Les autres représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au SIREDOM demeurent inchangés.

33bis. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Cheptainville (SIARC) – Modificatif de la délibération n°21.062 du 08 avril 2021

➤ **MADAME KIM DELMOTTE, MAIRE DE CHEPTAINVILLE**, REMPLACE MADAME LEA CERVEAU, en tant que délégué suppléante

Les autres représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au SIARC demeurent inchangés.

34. Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « création, ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt commun » : Retrait de la rue Marc Chagall située à Fleury-Mérogis au 1er juillet 2021

➤ **DECIDE** de définir au 1^{er} juillet 2021 comme étant d'intérêt communautaire l'emprise de la voirie classée dans le domaine public routier des communes de Sainte Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Arpajon, Breuillet, Villemoisson-sur-Orge, Egly, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, Le Plessis-Pâté, La Norville, Leuville-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Cheptainville, Avrainville, Guibeville, Saint Germain-lès-Arpajon.

➤ **DECIDE** de définir au 1^{er} juillet 2021 comme étant d'intérêt communautaire :

Sur la commune de Fleury-Mérogis, l'ensemble des voies classées dans le domaine public routier à l'exception de la rue Marc Chagall,

Sur la commune de Saint-Michel-sur-Orge, l'ensemble des voies classées dans le domaine public routier à l'exception de la rue Berlioz

Sur la commune de Longpont-sur-Orge, l'ensemble des voies classées dans le domaine public routier à l'exception de la rue des Parfums, entre le chemin de la Renardières et le chemin de Biron soit 136,50 ml

Sur la commune de Bruyères le Châtel,

L'emprise des voiries :

- de la zone artisanale de Trémerolles,
- la rue de la Ferme d'Arny
- le chemin de la Piqueterie

Sont exclus de la compétence de la Communauté d'Agglomération :

- Certains éléments des voies communales classées d'intérêt communautaires telles que :
 - le nettoyage, le balayage et le déneigement,
 - le mobilier urbain,
 - la signalisation relative aux plaques de rue et aux jalonnements,
 - les espaces verts, massifs fleuris ou plantation d'embellissement sur les trottoirs et ronds-points
- les emprises des voiries situées sur la commune de Bruyères-le-Châtel qui ne sont pas considérées comme étant d'intérêt communautaire

➤ **DECIDE** de définir comme étant d'intérêt communautaire les parkings gratuits des gares hors ouvrages en super ou infra structures appartenant au domaine public communal.

35. Convention de mise à disposition de personnel entre la commune d'Arpajon et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune d'Arpajon et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

36. Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec Initiative Essonne

➤ **DECIDE** de signer une convention d'objectifs et de moyens avec Initiative Essonne, sise 2, cours Monseigneur Romero - 91004 Evry Cedex, pour un montant de 40 739.20 euros et pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, sous réserve de la remise d'une déclaration d'aide de minimis complétée et signée par ladite association.

37. Conventions d'objectifs et de moyens 2021 avec le CLIC et la Source 91

➤ **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs, pour l'année 2021 à conclure avec l'Association de service d'aide à la personne (LA SOURCE 91) et le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) Orgessonne.

➤ **PRECISE** que le montant des subventions allouées pour l'année 2021 est de :

LA SOURCE 91 : 66 277, 30 € (soixante-six mille deux-cent soixante-dix-sept euros et trente centimes) ;

CLIC Orgessonne : 44 192 € (quarante-quatre mille cent quatre-vingt-douze euros).

La délibération suivante ne prend pas part au vote (Monsieur PICCOLO) :

38. Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec le CEPFI

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le C.E.P.F.I. et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année civile 2021 et tout document se rapportant à ce dossier.
- **PRECISE** que le montant de la subvention s'élève à 37 485€ (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros).

39. Approbation du règlement relatif aux règles d'accès et au fonctionnement des séances d'activité physique et sportive proposées dans le cadre du projet Les Bons Mouvements

- **APPROUVE** les termes dudit règlement.
- **AUTORISE** le Président à signer ce règlement.

40. Conditions générales d'administration des biens immobiliers dans le cadre des assemblées générales de copropriétaires (résidences La Jardinerie et les Bois des Roches) et d'une association foncière urbaine libre (résidence jardin des Muses)

- **CONSTATE** qu'il appartient au Président (ou son représentant) de représenter Cœur d'Essonne Agglomération aux assemblées générales des copropriétaires (résidences La Jardinerie et les Bois des Roches) et de l'association foncière urbaine libre (résidence jardin des Muses)
- **DECIDE** que les résolutions proposées aux votes de ces assemblées générales, impliquant des charges courantes d'un montant manifestement sans commune mesure avec celui de charges antérieures, devront faire l'objet d'une délibération préalable du Conseil Communautaire ou, à défaut, d'un vote négatif de la part du Président (ou de son représentant).
- **DECIDE** que les travaux et les opérations exceptionnelles proposés à l'ordre du jour de ces assemblées générales, qui présentent manifestement un caractère non indispensable à l'entretien, la réfection ou l'amélioration des équipements communs ou des parties communes, devront faire l'objet d'une délibération préalable du Conseil Communautaire ou, à défaut, d'un vote négatif de la part du Président (ou de son représentant).
- **PRECISE** que dans le cadre général susvisé, il appartient au Président (ou son représentant) de conserver et d'administrer les biens compris dans ces résidences et, par voie de conséquence, de prendre part aux votes lors des assemblées générales pour l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour.
- **DIT** que toutes les dépenses votées dans le cadre de ces assemblées générales devront être inscrites chaque année au Budget principal de Cœur d'Essonne Agglomération.

41. Modifications des tarifs et intitulés tarifaires pour le Cursus, Location instruments, et des échéances de facturations des conservatoires communautaires à compter du 1er septembre 2021

- **DECIDE** d'appliquer le tarif du Cursus des cycles I & II, et cycle III aux Cursus Théâtre et Cursus Maîtrise Enfants, ainsi créés.
- **DECIDE** d'appliquer le tarif Théâtre jeunesse pour les cours d'Initiation à la Maîtrise Enfants.
- **DECIDE** que le tarif pour la location des instruments sera appliqué comme suit :

Valeur de l'instrument	De 0€ à 500€	De 500€ à 1000€	De 1000€ à 1500€	De 1500€ à 2000€	Plus de 2000€
Tarif de la location	30€	35€	40€	45€	50€

- **FIXE** le calendrier suivant pour les échéances de la facturation : 15 novembre, 15 février et 15 avril pour la rentrée 2021-22 et les suivantes.
- **PRECISE** que les modifications des tarifs et intitulés ainsi que le calendrier des échéances seront appliquées au 1^{er} septembre 2021.
- **MAINTIENT** les autres conditions tarifaires de la délibération 19-089 en date du 11 avril 2019.

42. Modalités de remboursement, d'exonération de paiement et de prolongation des abonnements applicables pour les équipements sportifs de Cœur d'Essonne Agglomération suite à leur fermeture dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19

- **DECIDE** pour l'espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois et les piscines à Morsang-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, La Norville et Breuillet qu'en raison de la fermeture des

équipements à la suite du COVID-19, la durée des abonnements, cartes et forfaits sera prolongée d'autant de jours de fermeture.

➤ **DECIDE** pour les cours : aquagym, aquabiking, aqua phobie, aqua gym-nat'form, aqua+remise en forme, remise en forme qui ont été payés pour une année, qu'en raison de la fermeture de l'équipement suite au COVID-19, le trimestre (octobre-novembre- décembre 2020) de l'abonnement annuel acheté en septembre 2020 sera déduit du prochain abonnement annuel selon le tableau suivant : (tarif annuel/3*2) :

Tarif Covid-19 : Activités Espace nautique	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
ESPACE NAUTIQUE à Sainte-Geneviève-des-Bois		
Aqua gym-nat'form grand groupe / bassin apprentissage annuel	81.45	122.25
Aquagym- aquabiking petit groupe/ bassin forme annuel	169.65	228.00

Tarif covid-19 : activités Piscines à Brétigny s/O, Morsang s/O, St Michel s/O, BN La Norville, P3V Breuillet	Titulaire carte Agglomération (en €)	Non titulaire carte Agglomération (en €)
Aquagym (annuel)	94.45	118.05
Remise en forme (annuel) au BN La Norville	113.45	141.80
Aqua+remise en forme (annuel) au BN La Norville	150.15	176.95

➤ **DECIDE** qu'en raison de la fermeture de l'équipement à la suite du COVID-19 que le remboursement des activités pour les abonnements trimestriels se fera au prorata des séances non effectuées.

➤ **DECIDE** pour l'école de natation, le trimestre -octobre -novembre- décembre 2020) sera déduit lors de la réinscription selon le tableau suivant : (tarif annuel/3*2) :

TARIF AGGLO : SELON LE QUOTIENT FAMILIAL Covid-19 (en €)							TARIF
Quotient familial	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Hors Agglo
	20%	30%	40%	50%	60%	70%	100%
Tranche mini	0	269,01	506,01	747,01	988,01	1129,01	
Tranche maxi	269	506	747	988	1129	Et plus	
	13.90	20.85	27.85	34.80	41.75	48.75	69.65

➤ **DECIDE** pour l'école de natation, le remboursement d'un trimestre selon le tableau suivant :

TARIF AGGLO : SELON LE QUOTIENT FAMILIAL Covid-19 (en €)							TARIF
Quotient familial	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Hors Agglo
	20%	30%	40%	50%	60%	70%	100%
Tranche mini	0	269,01	506,01	747,01	988,01	1129,01	
Tranche maxi	269	506	747	988	1129	Et plus	
	6.95	10.45	13.95	17.40	20.90	24.35	34.80

➤ **DECIDE** qu'en raison de la fermeture de la halle de skate à la suite du COVID-19, la durée des abonnements, cartes et forfaits sera prolongée d'autant de jours de fermeture.

43. Prorogation des droits d'entrée, des activités, des locations de bassins applicables pour les équipements sportifs de Cœur d'Essonne Agglomération suite à leur fermeture dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19

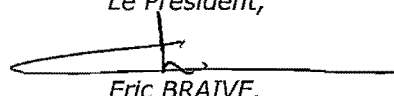
➤ **DECIDE** de proroger les tarifs fixés en 2019 pour les équipements sportifs, à compter de la réouverture au public le 09 juin 2021.

La séance est levée à 23h10

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 25 juin 2021.

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,



Eric BRAIVE.